

**Contribution du Luxembourg au questionnaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation : « Les droits de l'homme et la famine, avec un accent sur la souveraineté alimentaire du peuple palestinien »**

**Genève, le 14 juin 2024**

**1. Comment les droits de l'homme peuvent-ils fournir une méthode pour générer une "alerte précoce" afin de prévenir la famine ?**

Les mécanismes internationaux de protection des droits humains, comme les procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme ou le Haut-Commissariat, le dispositif humanitaire (onusien et autre, comme le CICR, dont les différents acteurs sont regroupés au sein du comité permanent inter-agences, l’IASC) et notamment le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), d’autres organes des Nations Unies, les organisations de la société civile et défenseur·e·s des droits humains, ainsi que les médias indépendants – tous ces acteurs surveillent la situation alimentaire dans les crises et donnent l’alerte précoce en cas de besoin. Cela a été le cas dans un grand nombre de crises humanitaires des dernières années, en Syrie, au Soudan du Sud, en Éthiopie, dans les pays du Sahel, au Yémen, en RDC, au Myanmar et plus récemment à Gaza et au Soudan. Tous ces mécanismes reposent sur la reconnaissance de l’universalité des droits humains, notamment le droit à la vie et le droit à l’alimentation. Certains, comme le CICR ont aussi un rôle de surveillance du respect du droit international humanitaire, qui a pour objectif entre autres d’assurer la protection des droits humains dans les conflits.

**2. Si la famine est causée par des échecs politiques, quels changements institutionnels internationaux sont nécessaires pour éviter de tels échecs ?**

Les situations de famine et les graves crises alimentaires sont en règle générale une conséquence non de l’indisponibilité de denrées alimentaires mais du fait qu’elles sont inabordables ou inaccessibles, souvent en raison de décisions politiques. À côté du dispositif d’alerte précoce multiforme précité, la communauté internationale a mis en place un système de réponse aux crises alimentaires qui est réactif et efficace, bien que des améliorations soient toujours possibles. L’inclusion de l’utilisation de la faim comme arme parmi les crimes de guerre (art. VIII.2.b.xxv) et l’adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2417 (2018) montent une volonté claire de la communauté internationale de prévenir la famine dans le contexte de conflits armés, même si les considérations politiques semblent primer sur le droit dans de trop nombreux cas. Un engagement résolu de tous les membres permanents du Conseil de sécurité pour renoncer au véto dans des situations de risque d’atrocités criminelles, initiative lancée par la France et le Mexique s’impose, en attendant qu’une réforme plus durable du CSNU puisse s’imposer. L’initiative du Liechtenstein pour exiger des comptes aux membres permanents qui ont bloqué une décision du Conseil devant l’Assemblée générale, ainsi que le rôle de garde-fou joué occasionnellement par le Conseil des droits de l’homme qui met en place des mécanismes d’enquête lorsque le CSNU est en désaccord sont également des éléments importants.

**3. Comment votre gouvernement ou votre organisation a-t-il réagi lorsque, le 19 octobre 2023, plusieurs Rapporteurs spéciaux des Nations Unis ont identifié le risque de génocide à Gaza ?**

Nous avons eu trois alertes de prévention de génocide précoces de la part de titulaires de mandats des procédures spéciales: le 19 octobre, le 2 novembre et ensuite le 16 novembre : cette dernière, émise par un grand groupe d’experts et arrivant en même temps que le briefing du Haut-Commissaire de retour de sa visite de la région, a fait l’objet d’une analyse interne et de recommandations pour reconnaître l’extrême gravité de la situation et augmenter notre aide humanitaire et nos efforts diplomatiques.

**4. Comment votre gouvernement ou votre organisation a-t-il réagi lorsque le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) a signalé un risque de famine le 21 décembre 2023 et que le Rapporteur spécial a identifié le risque de famine le 16 janvier 2024 ?**

Les alertes de l’IPC et du Rapporteur spécial ont été entendues et ont été prises en compte lors de la programmation budgétaire de l’aide humanitaire pour les TPO pour l’année 2024. Par ailleurs, des contributions pour l’UNRWA et le PAM sont prévues. Le rapport a aussi permis de renforcer nos efforts de plaidoyer diplomatique.

**5. Qu’est-ce que votre gouvernement ou votre organisation a-t-il fait pour prévenir la famine dans différentes régions du monde, y compris au Soudan, à Gaza et ailleurs ?**

Le Luxembourg consacre plus de 1% de son revenu national brut à la coopération au développement et à l’action humanitaire. Le Luxembourg est actif dans le secteur alimentaire depuis un certain nombre d'années, et la sécurité alimentaire reste une préoccupation majeure pour le pays, tant en termes de coopération au développement que d'aide humanitaire. En 2021, le Luxembourg a alloué 10% de son aide publique au développement (APD) à des projets liés à l'agriculture, à l'agroécologie et aux denrées alimentaires de base, soit **un peu plus de 40 millions d'euros**. En 2022, le Luxembourg a dépassé ce seuil avec **plus 84 millions d’euros**, la majorité ayant été investie dans le développement agricole de nos pays partenaires. La part de l’APD luxembourgeoise consacrée à des projets et programmes luttant contre l’insécurité alimentaire et/ou renforçant la souveraineté alimentaire est en augmentation constante et s’élevait en 2023 à plus de 105 MEUR, càd près de 20% de l’APD.

À travers, la coopération au développement et l’action humanitaire, le Luxembourg a soutenu et continue à soutenir diverses régions dans le monde par le biais de l’assistance alimentaire, à savoir les Balkans occidentaux et la Turquie, le Voisinage d’Est (dont l’Ukraine), le Voisinage méridional, l’Afrique subsaharienne, l’Asie et le Pacifique ainsi que l’Amérique latin et les caraïbes.

**Action humanitaire**

Depuis son adhésion à la Convention sur l'assistance alimentaire en 2014, le Luxembourg s'est engagé à contribuer 4 millions d’euros par an pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations les plus vulnérables. Au cours des dix dernières années, la contribution financière du Luxembourg aux interventions liées à la sécurité alimentaire a régulièrement dépassé cet engagement. En 2023, **le Luxembourg a alloué plus de 20 millions d'euros (20.261.730 EUR) à l’aide alimentaire d’urgence et à la sécurité alimentaire dans le monde**, faisant de l'assistance alimentaire le plus grand secteur de contribution, représentant 18% du budget humanitaire global du Luxembourg.

Depuis le début de **la crise soudanaise** en avril 2023, le Luxembourg a alloué **plus de 1,9 million EUR** aux opérations de secours au Soudan, en se concentrant sur la sécurité alimentaire, la protection, l'abri et la santé, entre autres. La sécurité alimentaire et la nutrition ont été spécifiquement soutenues avec une contribution totale de 500.000 euros en faveur des opérations de secours de nos partenaires de confiance, le Programme alimentaire mondial et l'ONG luxembourgeoise Care in Luxembourg a.s.b.l. Face aux effets de débordement de cette crise sur la situation humanitaire au Sud-Soudan, le Luxembourg a alloué **plus de 1,7 millions EUR** en 2024 à des programmes humanitaires au Sud-Soudan par l'intermédiaire de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'ONG internationales/nationales ainsi que 250.000 euros au Fonds humanitaire pour le Sud-Soudan, géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), par le biais duquel des interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été menées.

L'année 2023 a malheureusement apporté de nouvelles turbulences géopolitiques, incitant le Luxembourg à augmenter considérablement son soutien au Moyen-Orient. En effet, depuis les attaques du 7 octobre 2023, le Luxembourg a alloué et déboursé une **contribution totale de 3.515.000 EUR** pour la bande de Gaza et la région. La sécurité alimentaire et la nutrition ont été spécifiquement soutenues par une contribution totale de 350.000 EUR en faveur des opérations de secours du Programme alimentaire mondial (PAM).

Par ailleurs, en soutenant plusieurs programmes d'alimentation et de nutrition scolaires, le Luxembourg a pu réaliser des progrès stratégiques particuliers en termes de contribution à fournir des **repas aux enfants**. Pendant que certains programmes sont financés dans des contextes de défis de développement (par exemples au Sénégal et au Nicaragua via le PAM, et au Cabo Verde via notre Coopération bilatérale au développement), d'autres (par exemple au Mali) visent spécifiquement à soutenir les enfants dans des contextes fragiles et politiquement aliénés. Finalement, le Luxembourg soutient également une **étude du PAM** visant à promouvoir et **améliorer l'alimentation et la nutrition scolaire dans des contextes fragiles**. Outre la lutte contre la faim, l'objectif est de réinsérer les enfants dans le système scolaire et de leur assurer une protection renforcée dans des contextes complexes.

**Coopération au développement**

En 2023, la sécurité alimentaire demeure une priorité centrale pour le Luxembourg, illustrée par l’allocation de **52,64 millions d'euros** à travers sa coopération bilatérale. Parmi les régions visées figurent le voisinage oriental (dont l'Ukraine), le voisinage méridional, l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, les multi régions ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes. Au niveau de la coopération bilatérale, le Luxembourg met en œuvre d’importants programmes alimentaires au Sahel central visant d’une part à soutenir les exploitations agricoles familiales et les petites exploitations et d’autre part à offrir des opportunités professionnelles aux jeunes dans le domaine de l’agriculture durable. Convaincu du rôle crucial de la finance innovante et inclusive dans la réduction de la famine, le Luxembourg investit également dans des instruments financiers tels que les petits prêts et les microcrédits, soutenant ainsi les agriculteurs familiaux et renforçant les institutions de microfinance afin d’améliorer la sécurité alimentaire.

À l'instar de la contribution du Luxembourg en 2022, qui s'élevait à 34,79 millions d'euros, **le Grand-Duché a alloué 33,54 millions d'euros à la sécurité alimentaire dans le monde en 2023,** à travers sa coopération multilatérale. Parmi les institutions multilatérales bénéficiaires figurent notamment l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), l’Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds international de secours à l’enfance des Nations Unies (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Groupe de la Banque mondial.

**6. Le consensus parmi toutes les organisations humanitaires de l'ONU et internationales est qu'un cessez-le-feu est nécessaire pour arrêter la famine à Gaza. Qu’est-ce que votre gouvernement ou votre organisation a-t-il fait pour pousser à un cessez-le-feu à Gaza ?**

Le Luxembourg s’est joint aux pays exigeant un cessez-le-feu dans les enceintes multilatérales et dans relations bilatérales avec les autorités israéliennes, tout en soulignant également la nécessité de libérer immédiatement et sans conditions les otages retenus à Gaza. Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Xavier Bettel, a effectué deux visites de travail en Israël et en Palestine, l’une du 10 au 11 janvier et la seconde du 28 au 29 mai 2024 : il a pu relayer ces demandes urgentes à ses interlocuteurs israéliens et palestiniens à ce moment. Nous avons soutenu les efforts à l’Assemblée générale de l’ONU et au Conseil des droits de l’homme et avons engagé nos partenaires au sein de l’Union européenne pour arriver à des positions communes plus ambitieuses pour faire face à l’extrême urgence de la situation à Gaza et en Israël depuis le 7 octobre. Nous avons agi en concertation avec d’autres pays, notamment de l’UE, dans ce sens.

**7. Quelles actions de solidarité et de soutien apportez-vous au peuple palestinien? Comment ces actions renforcent-elles la souveraineté alimentaire du peuple palestinien?**

En 2023, le Luxembourg a alloué un total de **14.808.654 EUR aux TPO**, tout type d’aide confondu. Ce chiffre comporte le montant additionnel de **3.500.000 EUR qui a été alloué à la réponse humanitaire dans la bande de Gaza** en réponse à la guerre qui s’est déclenchée depuis les attaques du 7 octobre 2023.

Environ deux tiers de l’APD dans les TPO, sont alloués annuellement à l’Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (**UNRWA**). Reconnaissant la centralité du rôle de l’agence, qui connaît actuellement le mieux les besoins sur le terrain et fournit les services essentiels tels que l’aide alimentaire aux réfugiés palestiniens, cet appui n’a été interrompu à aucun moment et qui a représenté presque **10 millions EUR en 2023**.

Outre l’aide humanitaire, le Luxembourg soutient depuis 2005 **l’ONG Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC)** qui œuvre dans le secteur de l’agriculture et du développement durable. Le programme appuyé actuellement par le Luxembourg, pour la période de 2022- 2026 avec 2.240.045 EUR, a pour objectif le renforcement du secteur agricole en contribuant à la création des opportunités d’emploi pour les jeunes dans ce secteur, avec un focus particulier sur les jeunes femmes, ainsi que l’appui aux petites et moyennes entreprises agricoles.

Par nos canaux diplomatiques, nous encourageons nos partenaires internationaux à augmenter également leur appui humanitaire et alimentaire, notamment à l’UNRWA et aux autres agences onusiennes qui travaillent dans l’intérêt des populations concernées. Le Luxembourg est également intervenu dans l’affaire devant la Cour internationale de Justice concernant les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d’Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.